



**Les permis doivent être renouvelés tous les ans :**

<b>Zone</b>	<b>Date d'expiration</b>	<b>Zone</b>	<b>Date d'expiration</b>
Broadway Ouest	Le 30 juin	Fort Rouge	Le 31 août
Broadway Sud	Le 30 juin	West End	Le 31 août
Saint-Boniface	Le 30 juin	Centennial	Le 31 août
Cathédrale	Le 30 juin	PSO	Le 31 août
Fort Garry	Le 30 juin	La Bourse Nord	Le 31 août
Fort Richmond	Le 30 juin	La Bourse Ouest	Le 31 août
Tuxedo	Le 30 juin	Assiniboia	Le 30 septembre
Daniel-McIntyre	Le 31 juillet	St. James	Le 30 septembre
Parc Central	Le 31 juillet	Saint-Vital	Le 30 septembre
Transcona	Le 31 août	Main Nord	Le 30 septembre
Wolseley	Le 31 août	Kildonan-Est	Le 30 septembre
Crescentwood	Le 31 août	Maples	Le 30 septembre

**Le fait d'avoir un permis ne vous dispense pas de respecter :**

- les interdictions annuelles de stationner dans les artères à déneigement prioritaire;
- les interdictions de stationner dans les rues résidentielles;
- les panneaux du Service des travaux publics interdisant le stationnement pour cause de travaux de voirie;
- les panneaux interdisant le stationnement pour cause de nettoyage de printemps et d'automne des rues;
- les règles de la circulation.

## ***OBLIGATION DE PAYER AUX PARCOMÈTRES***

*La présente carte est proposée à titre d'information seulement. Les zones où le stationnement est payant ou limité dans le temps peuvent changer. Vous devez par conséquent bien lire les panneaux pour savoir sous quelles conditions vous pouvez stationner ou vous arrêter. La Ville ne donne aucune garantie et ne fait aucune déclaration ou promesse, explicite ou implicite, quant à l'intégralité, l'exactitude, la fiabilité ou la précision des données en question. La Ville décline toute responsabilité en cas de dommages ou de pertes, directes, indirectes ou corrélatives, découlant de ces plans ou de ces produits des SIG ou de leur utilisation par des particuliers ou des entités.*